



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

L'Inspection Pédagogique Régionale de
Mathématiques,
Les IA-IPR de mathématiques
À
Mesdames et Messieurs les Chefs
d'établissements

Versailles, le π -day 2020

Rectorat
3, boulevard
de Lesseps
78017
Versailles
Cedex

Pièce jointe :
- Description des GT possibles

Laboratoires de Mathématiques – Lycées – Année 2019-2020 **Lettre de cadrage**

Affaire suivie par :

Dans le cadre du plan Mathématiques, votre établissement fait partie des laboratoires de mathématiques de l'académie.

Jean-François REMETTER
IA-IPR de mathématiques
Chargé de mission académique
Mission Villani-Torossian
Mél :
jean-francois.remitter@ac-versailles.fr

Un laboratoire c'est : un ensemble d'établissements, les équipes de mathématiques de ces établissements, un (plusieurs) groupe(s) de travail (GT) qui constitue(nt) le noyau dur du laboratoire, un (deux) enseignant(s) qui en assure(nt) la coordination. Son pilotage est mené par les chefs d'établissement, l'IPR du bassin et le chargé de mission académique du plan mathématique.

Secrétariat :
Tél.: 0130834043
Tc.p.: 0130834693
Mél :
Frederique.chauvin@ac-versailles.fr

L'objectif du laboratoire est, dans un premier temps, de favoriser le développement professionnel de ses enseignants, connaissances disciplinaires ou gestes professionnels, par des échanges avec le supérieur ou entre pairs avec, *in fine*, la production de ressource(s). Cette production pourra, dans un second temps, irradier localement, au sein de l'académie ou même sur l'ensemble du territoire national. Chaque enseignant, s'inscrivant ainsi dans une dynamique collective, peut plus facilement interroger ses propres pratiques et mieux accompagner ses élèves dans leur apprentissage des mathématiques.

L'objet de cette lettre est de fixer le cadre, les modalités de travail au sein du laboratoire, et de préciser le rôle de chacun des acteurs du pilotage.

1. Cadre général de l'organisation du Laboratoire

Un GT est un groupe de professeurs volontaires (4 à 6) qui s'engage dans un travail de production collective. L'organisation des temps de rencontre peut se décliner, selon le contexte local, de la façon suivante :

- Un temps d'ouverture de 3 heures à destination de l'ensemble des équipes des établissements – (j1).
- Quatre demi-journées (12 heures) de rencontres pour le GT – (j2 à j5).
- Un temps de clôture de 3 heures qui contiendra une présentation de la (des) production(s) à l'ensemble des équipes – (j6).

Plusieurs GT sont possibles. Néanmoins les conférences d'ouverture et de clôture sont communes à l'ensemble des équipes du laboratoire.

Le coordonnateur du laboratoire fera remonter, à l'IPR du bassin, le calendrier des rencontres ainsi que la liste des présents aux demi-journées (j1) et (j6).

2. Déclinaison des Groupes de Travail



Les options possibles pour un GT au sein du laboratoire :

Options	Option 1	Option 2	Option 3
Membres	labo	labo et extérieurs, tous ayant participé à un stage <i>Année des Maths</i>	labo
Objet	continuité 18-19 ou nouvel objet	prolongement d'un des stages <i>Année des Maths</i>	« Grand Oral », expérimentation en classe et production d'analyse
Partenariat	Supérieur	l'instance formatrice du stage <i>Année des Maths</i>	Néant à priori
Production	Oui	Oui	Oui

Voir PJ : Description des GT possibles

Un enseignant qui souhaite s'investir de manière conséquente peut participer à plusieurs GT.

Le coordonnateur du laboratoire fera remonter, à l'IPR du bassin, la liste des participants aux différents GT.

3. Dispositifs GAIA et rôle des acteurs

- Chaque chef d'établissement inscrit les enseignants qui participent aux demi-journées (j1) et (j6) dans le dispositif GAIARESPO 19A0253925 LABO MATHS LYCEE, au plus tard une semaine avant la demi-journée.

- Le coordonnateur du laboratoire, en lien avec les chefs d'établissements fait remonter la liste des professeurs membre d'un GT (j2 à j5), à l'IPR de bassin qui suit le laboratoire. L'IPR se charge ensuite, de les faire inscrire dans le dispositif GAIA 19A0253927 GT LABO MATHS LYCEE (PUBLIC DESIGNE), au plus tard une semaine avant (j2) pour déclencher une rémunération détaillée au point 4.

- Édition des Ordres de Missions par la DAFOR à la suite de ces inscriptions.

4. Moyens mis en œuvre

- Chaque membre du GT reçoit une rémunération de 270€ sur la base d'un état de service fait, état transmis par la DAFOR, signé par le chef d'établissement puis retourné à l'inspection pédagogique.

Un enseignant qui participe à deux ou trois GT bénéficie du cumul de rémunération.

- Les absences des professeurs qui participeront aux demi-journées (j1 à j6), pourront faire l'objet d'un remplacement de courte durée au sein de leur établissement, indemnisées en HSE, selon les modalités habituelles. Chaque établissement en fera un retour à l'IPR du bassin, ainsi que ceux pris sur ses moyens propres.

5. Coordination du laboratoire

- Chaque chef d'établissement remettra à chaque coordonnateur sa lettre de mission que l'IPR du bassin lui aura transmise.

- Une indemnité correspondant à 0,5 IMP (Indemnité pour Mission Particulière), par laboratoire est attribuée au(x) coordonnateur(s) (deux au plus).